



Nouveautés juridiques : octobre 2017

Statut général :

Renforcement des garanties accordées aux agents publics exerçant une **activité syndicale** (Décret n° 2017-1419 du 28 septembre 2017)

= pour l'avancement, la rémunération, le retour à l'emploi après cessation de l'activité syndicale en cas de décharge totale de service, les prestations d'action sociale et de protection sociale complémentaire

Recrutement et formation :

Fonctionnaires **stagiaires** (C.E., 17 février 2016, n° 381429)

= pas d'obligation de reclassement si physiquement inaptes à exercer l'emploi pour lequel ils ont été recrutés

Concours des **IRA**

= inscriptions ouvertes du 24 octobre au 30 novembre 2017

Carrières et parcours professionnels :

Détachement (C.E., 21 octobre 2016, Région Auvergne, n° 380433, au Recueil Lebon)

= seule compétence de l'administration d'origine pour mettre fin de manière anticipée au détachement d'un fonctionnaire

Licenciement d'un enseignant pour **insuffisance professionnelle** (C.E., 1er juin 2016, n° 392621, aux tables du Recueil Lebon)

= possible à la suite d'une inspection

Liste des candidats admis au diplôme d'État de **psychologie scolaire** (BO 21/09/17, arrêté du 28-8-17)

= à consulter

Auditeurs nationaux de formation continue labellisée « **Eduform** » (BO 21/09/17, liste du 18-9-2017)

= liste publiée

« Jeu sérieux » pour **prévenir les discriminations** dans la fonction publique
= 20 000 licences du jeu sérieux « Vivre ensemble la diversité » proposées

Rémunérations, temps de travail et retraite :

Pension de retraite d'un fonctionnaire (CEDH, 5 septembre 2017, n° 78117/13)
= conformité avec la CEDH de la suspension de pension de retraite d'un fonctionnaire qui continue à travailler dans le secteur public

Allocations d'assurance chômage d'un fonctionnaire (C.E., 24 février 2016, n° 380116, aux tables du Recueil Lebon)
= perdues si, à l'issue d'une période de disponibilité, il refuse les postes proposés par son administration pour permettre sa réintégration

Retraite par anticipation (C.E., 5 décembre 2016, n° 393558, aux tables du Recueil Lebon)
= possible si l'agent est inapte à l'exercice de ses fonctions au terme de douze mois de congés de maladie imputables au service, et ne peut pas bénéficier d'un congé de longue maladie ou de longue durée ni être reclassé dans un autre emploi

Heures de **délégation syndicale des maîtres contractuels** des établissements d'enseignement **privés** sous contrat pour l'exercice des mandats syndicaux prévus par le code du travail (Cass. soc., 8 décembre 2016, n° 15-10165, au Bulletin ; n° 13-28002, au Bulletin ; n° 13-27913, au Bulletin ; n° 15-15968; n° 15-11346; n° 14-18697; n° 14-15253; n°14-10265 et n° 14-10267; n° 13-21245)
= paiement par les établissements d'enseignement privés sous contrat des heures de délégation syndicale effectuées en dehors de leur temps de service d'enseignement

Liste des fonctions particulières des **maîtres** exerçant dans les établissements d'enseignement **privés** sous contrat prises en compte pour un avancement au grade de la **classe exceptionnelle** (BO 21/09/17, arrêté du 11-8-2017 - J.O. du 31-8-2017)
= à consulter

Agents contractuels de droit public :

Accès aux concours réservés de la fonction publique (CE, 15 septembre 2017, n° 411637)
= prise en compte des années de services d'enseignement en qualité de maîtres auxiliaires ou de maîtres délégués accomplis auprès d'établissements d'enseignement privés sous contrat d'association pour l'appréciation de la condition d'ancienneté requise

Régularisation du contrat de recrutement d'un agent (CE, 22 septembre 2017, n° 401364)
= pas de nécessité d'accord de l'agent lorsque cette régularisation n'implique pas la modification d'élément substantiel

Enseignements :

Scolarité des **élèves handicapés** (C.A.A. Versailles, 19 avril 2016, n° 14VE03280)
= pas d'obligation de mettre en place des modalités particulières de déroulement de la scolarité lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet d'une décision de la commission des droits et de

l'autonomie des personnes handicapées (C.D.A.P.H.) et ne sont donc pas prévues par le projet personnalisé de scolarisation de l'enfant

Mutualisation des **Actions et des Parcours Educatifs** (M.A.P.Educ)

= application pour faire connaître / connaître les initiatives, projets, actions éducatives qui concernent votre école, collège ou lycée

= <http://mapeduc.ac-montpellier.fr/>

Agrément des intervenants extérieurs aux **activités physiques** et sportives dans les établissements primaires publics (BO 12/10/17, décret n° 2017-766 du 4-5-2017 - J.O. du 6-5-2017)

= modalités de délivrance de l'agrément

Encadrement des activités physiques et sportives dans les établissements primaires publics (BO 12/10/17, circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017)

= types d'activités, encadrants, taux d'encadrement, modalités de recours à un encadrant extérieur

Enseignement de la natation dans les premier et second degrés (BO 12/10/17, circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017)

= responsabilités, normes à respecter, cas particuliers, intervenants extérieurs, attestation « savoir nager »

Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) - année 2017-2018

(BO 28/09/17, note de service n° 2017-149 du 27-9-2017)

= sur le thème « S'engager pour libérer la France »

Programme préparatoire à l'épreuve A2 du brevet de **technicien métiers de la musique** - session 2018 (BO 21/09/17, note de service n° 2017-147 du 20-9-2017)

= 2 thèmes

Groupes de métiers, classes et options au titre desquels le diplôme Un des **meilleurs ouvriers de France** peut être délivré : modification (BO 21/09/17, arrêté du 24-7-2017 - J.O. du 1-9-2017)

= disponibles en annexe

Nombre et nature des épreuves des classes et des options au titre desquels le diplôme Un des **meilleurs ouvriers de France** peut être délivré (BO 21/09/17, arrêté du 3-8-2017 - J.O. du 31-8-2017)

= disponibles en annexe

Structures de formation continue labellisées « **Eduform** » (BO 21/09/17, décision du 18-9-2017)

= disponibles en annexe



Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.